

la société de la Nouvelle-Angleterre de Londres, qui possède 100 acres de terre dans l'île de Kuper, adjacents à la réserve, de prendre la charge de l'école qu'il est question d'établir en cet endroit, je suis informé par l'agent de cette société, le révérend R. J. Roberts, que la société ne peut pas pour le moment entreprendre de mettre le projet à exécution.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

J. W. POWELL, *surintendant des sauvages.*

Le très-honorable surintendant général des affaires des sauvages, etc., etc.

OTTAWA, 17 avril 1885.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur une lettre adressée récemment à votre département par l'évêque de New-Westminster, dans la province de la Colombie-Britannique, par l'entremise de votre agent dans cette province, au sujet de l'établissement d'écoles pour les sauvages, et de vous demander de bien vouloir vous en occuper aussitôt que possible.

Je serais bien aise d'apprendre si vous avez l'intention de porter au budget supplémentaire une somme libérale pour la mise à exécution du projet, surtout pour l'érection de "bâtiments d'une grandeur suffisante."

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

EDGAR CROW BAKER, M.P.

Le très-honorable surintendant général des affaires des sauvages, Ottawa.

OTTAWA, 22 avril 1885.

MÉMOIRE.—Veuillez voir mon rapport du 18 du mois dernier, relatif à l'établissement projeté d'écoles industrielles dans la Colombie-Britannique. C'est le n° 2 de ce dossier qui est devant vous.

L. VANKOUGHNET,

*Député surintendant général des affaires des sauvages.*

Soumettez-moi cette affaire après la session.—J. A. McD.